

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Un bouleversement territorial : le traité de Versailles et la nouvelle carte de l'Europe

Document n°1 – Le traité de Versailles (extraits)

« **Articles 42 et 43.** Il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de construire des fortifications sur la rive gauche du Rhin et sur la rive droite sur 50 km ainsi que d'y entretenir ou d'y rassembler des forces armées.

Article 51. Les territoires cédés à l'Allemagne par le traité de Francfort du 1^{er} mai 1871 redeviennent français.

Article 87. L'Allemagne reconnaît l'indépendance de la Pologne et renonce à tout droit sur les territoires qui lui sont attribués.

Article 119. L'Allemagne renonce en faveur des principales puissances alliées à ses droits sur ses colonies.

Article 160. L'armée allemande ne pourra dépasser 100 000 hommes.

Article 171. La fabrication de tanks lui est interdite.

Article 198. Les forces armées allemandes ne pourront comprendre aucune aviation.

Article 231. L'Allemagne reconnaît qu'elle et ses alliés sont responsables de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés.

Article 232. Les gouvernements alliés exigent que soient réparés tous les dommages causés à la population civile des alliés et à ses biens.

Article 428. Les territoires allemands situés à l'ouest du Rhin seront occupés par les troupes des puissances alliées pendant une période de 15 années. »

Extrait du traité de Versailles, juin 1919.

1. Comment se nomme ce document? De quand date-t-il?
2. Quels territoires la France récupère-t-elle ?
3. Quel nouveau pays devient indépendant ?
4. Quelle est la conséquence au niveau militaire du traité de Versailles pour les Allemands ?
5. Quelle est la conséquence au niveau économique du traité de Versailles pour les Allemands ?
6. Que laisse présager le document ci-dessous ?



Le traité de Versailles, promesse d'une paix durable ?

Les conditions de paix imposées à l'Allemagne sont très dures : démilitarisation, pertes de certains territoires, lourdes réparations à payer à la France.

• Le point de vue du chef du gouvernement français

« Nos épreuves ont créé dans ce pays un sentiment profond des réparations qui nous sont dues ; [...] Ne croyez pas qu'ils [les Allemands] nous pardonneront jamais ; ils ne chercheront que l'occasion d'une revanche. »

Extrait d'un discours de Georges Clemenceau lors de la conférence de la paix de Paris, le 28 mars 1919.

• Le point de vue d'un représentant du gouvernement allemand

« Nous contestons fermement que l'Allemagne, dont le peuple avait à se défendre, soit seule chargée de cette culpabilité. [...] C'est la politique de la revanche, la politique de l'expansion et de la négligence du droit des peuples qui ont contribué à la maladie de l'Europe, laquelle a eu sa crise dans la guerre. »

Extrait du discours d'Ulrich von Brockdorff-Rantzau, lors de la conférence de la paix de Paris, le 7 mai 1919.

Document n°2 – Carte de l'Europe après la guerre (1920-1923)



1. Les empires en 1914

- Empire allemand en 1914
- Empire austro-hongrois en 1914
- Empire russe en 1914

2. Les nouvelles frontières

- frontières en 1923
- Dantzig ville ou territoire passé sous contrôle de la SDN

3. Les nouvelles tensions

- ALLEMAGNE les États mécontents des traités
- les points chauds

1. Quels sont les trois lieux passés sous le contrôle de la SDN (la Société des Nations) qui a pour but de maintenir la paix?
2. Citez cinq Etats qui viennent remplacer l'immense empire austro-hongrois?
3. Quelle union de pays apparaît en 1922?

